

et jette aux orties sa foi, son humilité, ses vœux, ses doctrines, tout ce qu'il croyait et ce qu'il a prêché, tout en refusant assez sottement d'y jeter aussi sa robe de prêtre,—son incensistance, disons-nous, est suffisamment établie et, que cet homme admette ensuite l'autorité des évêques, qu'il fasse soumission et qu'il se révolte alternativement une vingtaine de fois, c'est tout un. Ses accusations n'ébranleront pas plus l'Église que sa soumission ne contribuera à l'étayer. M. Chiniquy peut travailler encore à son salut; mais son influence est désormais aussi impuissante pour le mal que pour le bien.

Il était donc parfaitement inutile d'avoir recours à un semblant de réconciliation pour extorquer (ce mot rend la pensée du *Witness*) à M. Chiniquy un semblant de capitulation, qui ne peut faire ni du bien à l'Église ni du mal à M. Chiniquy—car ce dernier s'est fait lui-même, depuis longtemps, tout le mal possible. Par conséquent, dans quel but aurait-on pris la peine de lui dresser des embûches? Serait-ce pour le punir? Si son repentir est sincère, il doit savoir que l'Église ne se venge pas et que si elle juge à propos de frapper, il doit baisser avec reconnaissance la verge dont elle se sert pour dompter son orgueil rebelle. Si, au contraire, son repentir n'était qu'une feinte dans le but d'être investi de nouveau du saint-ministère, il est, par ce seul fait, hors de l'atteinte de l'Église, il n'a pas besoin de la moindre protection contre la puissance exclusivement morale de cette dernière, et d'ailleurs son hypocrisie ne mériterait pas, en ce cas, qu'on eût pitié de lui.

ÉTAT DE L'ILLINOIS, } Moi Antoine O'Regan, de la Cité
Comté de Cook. } de Chicago, du comté de Cook, dans
l'État de l'Illinois, Evêque Catholique Romain du Diocèse de
Chicago, certifie par les présentes que M. Chiniquy, de la place
nommée Ste. Anne, dans le comté de Kankakee, État de l'Illinois,
fut pendant quelques années un ministre catholique romain avec
privilege d'agir comme tel dans le diocèse de Chicago, État de l'Illinois.
Mais, que le ou vers le dix-neuvième jour d'août de l'année de notre
Seigneur mil huit cent cinquante-six, le dit M. Chiniquy a été
suspendu, en vertu de l'autorité qui m'est conférée par l'Église
Catholique Romaine, de l'exercice de ses fonctions comme ministre
catholique romain et que le dito suspension a été régulièrement
notifiée au dit M. Chiniquy.

“ Que le dit Charles Chiniquy ayant refusé de se soumettre à l'autorité de son Église a été excommunié le ou vers le troisième jour de septembre mil huit cent cinquante-six, et que la dite excommunication a été dûment notifiée au dit Charles Chiniquy.

“ Que, selon les lois et les règlements de l'Église Catholique Romaine, l'effet d'une telle suspension et d'une telle excommunication est de priver le prêtre ou ministre, contre qui elles sont dirigées, de tous droits d'exercer les fonctions de prêtre ou ministre et, de l'exclure de ceux qui étaient antérieurement ses paroissiens.

“ Qu'entr'autres attributions d'un ministre Catholique Romain perdues par le dit C. Chiniquy par les dites suspension et excommunication sont celles de donner de l'authenticité légale aux célébrations de mariages, certificats de baptêmes et de mortalités selon les lois de cet État et les rites de l'Église Catholique Romaine, et que le dit M. Chiniquy ne peut plus être regardé ni considéré comme un ministre ou pasteur de l'Église Catholique Romaine.

“ Que par acte de transport régulièrement exécuté et enregistré, le déposant, en sa qualité d'Evêque de Chicago, est le propriétaire du terrain sur lequel est bâtie l'Église Catholique Romaine de Ste.-Anne, et que le dit terrain, l'Église et les autres dépendances appartient au déposant en sa qualité susdite, et que le dit C. Chiniquy n'a aucun droit dans ou sur le dit terrain, l'Église et ses dépendances, qu'il n'a aucun titre ou droit quelconques soit ecclésiastiques ou temporels, qui dérivent de la dite Église de Ste.-Anne, ou comme ministre Catholique Romain dans le dit Diocèse de Chicago, comté de Kankakee, État de l'Illinois.

“ Donné à Chicago, ce 14e jour d'août, 1857

“ † ANTOINE O'REGAN,

“ Evêque de Chicago.”

Suivent les certificats de D. C. Beattie, juge de paix du comté de Cook, et de C. C. Farwell, greffier de la cour du même comté.

GALERIE POLITIQUE.

III

LE COMTE DE PERSIGNY.

Un Français peut subir la monarchie constitutionnelle, pourvu que le roi règne, mais ne gouverne pas, que le corps électoral ne se transforme pas en une bande noire qui se partage la proie des deniers publics, et que les Chambres n'aient pas l'air d'une réunion de courtiers entre le cabinet et les électeurs, pour l'exploitation générale du peuple.

Un Français vivra sous l'Empire, fût-il légitimiste, orléaniste ou même républicain; mais, pour qu'il y vive d'une vie participante, il faut que l'Empire réalise son programme, qu'il soit l'expression de lui-même, qu'il soit cette puissance expansive du génie français.

Il est la force, aussi n'attendrons-nous pas de lui la liberté; vieux Gaulois, amis des discours, nous nous résignerons au silence. Mais, si nous aimons la parole, nous aimons aussi les combats. Il faut que l'épée nous console de la tribune et de la presse amoindries.

Pour nous, l'Empire c'est la guerre!

M. de Persigny le sait bien. Et, quand il partit pour cette croisade napoléonienne dont il se faisait le Pierre l'Érmitte, la guerre n'était-elle pas la muse secrète sur les inspirations de laquelle il comptait pour souffler sur le monde la pensée de Napoléon?

Et cette guerre, enviée, désirable, qu'un ciel impérieux réclame des hommes de l'Europe, amolés dans je ne sais quelles doctrines de femmes, cette guerre large, souveraine, dont la terre altérée demande le sang à ces troupeaux humains qui fatiguent le sol où se traînent leur paresse et leur oubli de la justice; cette guerre, dis-je, a son but marqué.

Tous les yeux l'ont vu, ce but qui fait la guerre sainte et qui marque les réelles destinées de l'Empire. Il brille au ciel de l'Occident comme ce signe céleste qui offrit à Clovis le présage de la victoire. Tous les peuples ont les yeux sur lui et écoutent, dans le silence des nuits, s'ils n'entendent pas au loin le mugissement de notre *Marseillaise*, et si la terre ne tremble pas sous les pieds de nos fantassins!

Vainement les intérêts matériels, vainement la meute des passions subalternes, coalisées avec les vieilles diplomaties, voudront imposer la paix dans ce milieu européen où tant de nobles peuples gémissent sous un despotisme étranger, nous répondrons: Il n'y a de paix durable que là où règne la justice!

Toute iniquité ne peut être expiée que par du sang, et la France est toujours prête à offrir le sien en expiation des crimes dont l'Europe se souille.

Elle l'a, hier encore, prouvé sur le sol de la Crimée, où nul intérêt de la matière ne conduisait ses pas.

C'est pourquoi, en dépit des raisons économiques et des vains calculs de la sagesse humaine, toute âme jeune en France, à quelque partie qu'elle ait voué sa foi, tournera son espoir vers le signe militaire qui brille dans la nuit de nos douleurs, et répétera obstinément: L'Empire, c'est la guerre!

Sinon, la parole de M. de Chateaubriand sur la destruction du monde napoléonien sera une prophétie au bord du tombeau. Ses yeux, avant de mourir, auront vu, et nous pourrons répéter avec lui:

“ Napoléon a clos l'ère du passé: il a fait la guerre trop grande (c'est peut-être le seul bien qui restera de lui), pour qu'elle revienne de manière à intéresser l'espèce humaine. Il a tiré impétueusement sur ses talons les portes du temple de Janus; et il a entassé derrière ces portes des monceaux de cadavres, afin qu'elles ne puissent se rouvrir.”

Mais, s'il en était ainsi, si l'Empire n'était pas la guerre, quelle serait sa signification?

Voilà ce qu'on peut dire à M. de Persigny, parce qu'il est homme à comprendre ce langage. Voilà le mot qu'on peut lui jeter par-dessus les flots de la Manche, parce qu'au fond de l'hôtel somptueux de l'ambassade de France, quand, le soir, ce vieux monde galonné des salons diplomatiques aura disparu comme une troupe de vains fantômes, et qu'il restera seul avec sa pensée, songeant à la France qu'il aime, à l'Empire qu'il sert, ce mot que nous lui envoyons trempera peut-être son front de sueur et ses yeux de larmes, comme au jour où, pour la première fois, il apprit que la race de Napoléon n'était pas éteinte encore.

[FIN.]

HIPPOLYTE CASTILLE.